



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 11 juin 2018

Sessione di u 11 ghjugu di 2018

Rapport N° 2018-8

Raportu N° 2018-8

Rapport AC n° 2018/E4/151

Rapport du Président de la Chambre des Territoires **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

Objet :	Avis sur la stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales en Corse, pour un urbanisme commercial durable
Oggetu :	Avisu in quantu à strategia territoriale di regulazione dei spazii commerciali in Corsica per un urbanisimu commerciale durevule

Lors de la session des 30 et 31 mai, l'Assemblée de Corse sur rapport du Conseil exécutif, s'est prononcée en faveur de l'élaboration d'un document-cadre relatif à l'aménagement commercial avec pour objectifs politiques prioritaires d'aider les établissements publics de coopération intercommunale à faire des choix en matière :

- D'implantation et de développement des fonctions commerciales
- De maîtrise du rythme et de l'intensité du développement des surfaces commerciales
- D'organisation des logiques d'évolution des différentes polarités commerciales
- D'urbanisme en favorisant un développement commercial maîtrisé à travers des préconisations d'implantation et d'insertion dans le tissu urbain.

L'agence de l'Aménagement Durable et de l'Energie (AUE) ainsi que l'Agence de Développement Economique (ADEC) ont été chargée de l'élaboration conjointe de ce schéma territorial d'aménagement. J'ai proposé que cette élaboration se fasse en concertation avec la Chambre des Territoires.

Aussi, je vous propose que l'on crée un groupe de travail spécifique chargé sur la base des documents de travail transmis par les services respectifs de l'AUE et de l'ADEC, de faire des propositions qui viendront alimenter le document final.

Une fois rédigé ce schéma sera présenté pour avis à la Chambre des Territoires réunie en séance plénière avant son passage devant l'Assemblée de Corse.

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.